

Terminale STMG	<b>Thème 1 : Appliquer les règles comptables</b>
Gestion et finance	QDG 3 : Investir, quelle traduction comptable ?

## Le processus d'investissement

Une opération d'**investissement** concerne l'acquisition d'un **bien durable**, conservé pendant plusieurs exercices comptables et qualifié comptablement d'« **immobilisation** ». Certaines immobilisations peuvent toutefois être enregistrées directement en **charges** lorsque leur valeur unitaire est inférieure à 500 € HT. Les immobilisations figurent au **bilan**, du côté de l'**actif** dans l'actif immobilisé. La consommation progressive des avantages procurés par l'immobilisation est déterminée grâce au calcul des **amortissements** qui seront enregistrés lors de l'inventaire, en fin d'exercice comptable. Il s'agit d'un amortissement **linéaire** s'il est régulier au cours du temps, et d'un amortissement économique s'il varie en fonction d'une unité d'œuvre (kilomètres, heures de fonctionnement...).

Pour calculer les amortissements, il est possible d'utiliser une unité de temps (l'année) ou une **unité d'œuvre** adaptée qui reflétera l'utilisation de l'immobilisation. Si elles ne sont pas mises au rebut, les immobilisations peuvent être cédées. Cela se traduira par un enregistrement comptable.